

## Conseil d'école - Jeudi 7 novembre 2024

| Participants   |  |
|--|--|
|  | Représentants de parents :                         |
| Mairie :<br>Mme CUTIVET  | Mmes ROBIN, POULAIN et Mm. TRILLAT, TOUIL et ZANNI |
| ATSEMs : Mmes GAUTIER Angélique, COTTE Caroline  |  |
| Enseignants : Mmes LACROIX, BANTOURE, MORAND, LEMERY, PAGNIER, SALANSON, BORDAZZI et M. VAUDEY               |  |
| Excusés : Mme PONTAROLLO (Inspectrice de l'Education Nationale), M. COURBOU ( Maire), M. DREVET (enseignant) |  |

→ INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ECOLE

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'école : les représentants de parents d'élèves.

**Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024. Ont été élus 7 titulaires et 2 suppléants. Il y a eu une participation de 66.82 % (145 votants sur 217).**

**Essentiellement des votes par correspondance. On peut noter une participation en légère hausse par rapport à l'an dernier. L'investissement des parents d'élèves dans la vie de l'école reste indispensable.**

La directrice espère, un jour, atteindre les 70% de participation.

Pour information, le taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves, au niveau national, pour le 1<sup>er</sup> degré (maternelle et élémentaire) est de 53.48%. L'IEN regarde le taux de participation lorsqu'il/elle est sollicité.e par les parents d'élèves et/ou délégués de parents d'élèves.

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves : ils sont des membres à part entière des instances participatives de l'école. Ils y ont **voix délibérative en conseil d'école où l'on** :

- vote le **règlement intérieur** de l'école
- adopte le **projet d'école**
- **donne son avis et fait des suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- **donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut **proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire**

Les représentants s'engagent à travailler dans l'intérêt collectif de la classe et/ou de l'école. Ils sont le regard extérieur sur la vie de l'école.

Pour rappel, les représentants de parents d'élèves ont une adresse mail unique pour être contactés :

[lpd.sjds@gmail.com](mailto:lpd.sjds@gmail.com)

→ **EFFECTIFS, CLASSES ET EQUIPE ENSEIGNANTE**

Équipe enseignante :

Mme LEMERY Isabelle complète Mme PAGNIER le mardi.

M. DREVET Geoffrey complète Mme BORDAZZI à hauteur d'1/3 du temps de classe : le jeudi et 1 vendredi toutes les 3 semaines.

L'enseignante remplaçante rattachée à l'école est Mme BOURDILLON.

Effectifs actuels : **159 élèves pour 7 classes.**

PS : 22 élèves (Mme LACROIX, atsem : Mme COTTE)

MS – GS : 23 élèves → 11 MS et 12 GS (Mme BANTOURE, atsem Mme GAUTIER)

GS/CP : 22 élèves 7 G S e t 1 5 C P avec Mme MORAND

CP/CE1 : 23 élèves 5CP et 18CE1 a v e c Mmes PAGNIER et LEMERY

CE1/CE2 : 22 élèves 5CE1 et 17CE2 avec Mme BORDAZZI et M. DREVET

CM1: 23 élèves avec Mme SALANSON

CM2 : 24 élèves avec M. VAUDEY

Moyenne de 22.7 élèves par classe. Un effectif en baisse par rapport à l'an passé.

Des parents d'élèves et représentants de parents d'élèves ont eu besoin de clarifier cette répartition des élèves en début d'année :

- L'école a dû répondre à la demande institutionnelle de la limitation à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1 (demande institutionnelle depuis la rentrée 2023-2024).

- Concernant les doubles niveaux, les groupes de niveaux ont été pensés de manière hétérogène, ce qui signifie un groupe d'élèves avec des niveaux de maîtrise différents. Si on considère le groupe de 5 CE1 (avec les CE2), l'école n'a pas pris les 5 élèves ayant les meilleurs acquis à l'instant T (connaissances et compétences), ce qui aurait pénalisé le groupe des 18 autres élèves. Les groupes hétérogènes permettent l'entraide et une émulation positive.

- La répartition selon les affinités est pris en compte après la mise en œuvre des 2 critères précédemment cités.

- Mme Bordazzi travaille déjà avec Mme Pontarollo (IEN) à la carte de scolaire de l'année prochaine.

→ **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE**

L'équipe pédagogique souhaite apporter une modification au règlement intérieur pour ajouter que « tout objet et utilisation d'objet connecté à l'école est proscrit ». Jusque-là, il était question d'interdire les téléphones portables en classe comme en récréation, mais certains élèves de CM2 portent des montres connectées que l'équipe pédagogique souhaite bannir de l'école.

Une demande de modification serait à apporter au règlement intérieur.

**“ Tout objet connecté ” est interdit dans l'enceinte de l'école (montre, ...).**

Après lecture du règlement intérieur, celui-ci a été voté avec la modification à l'unanimité. Il sera prochainement distribué et collé dans les cahiers de liaison.

Avant le vote du règlement, intervention de M. Zanni pour interroger l'école sur les

diagnostics faits pour mesurer la qualité de l'air à l'intérieur de l'école. Il pense que l'école est sous-ventilée et il rappelle que l'école a des obligations en matière de surveillance et de mise en œuvre d'un plan de prévention de la qualité de l'air intérieure (depuis le 1er janvier 2018, la surveillance de la QAI est obligatoire pour les écoles maternelles, élémentaires et les crèches)<sup>1</sup>. Il rappelle également que la qualité de l'air intérieur influe directement sur la santé et la qualité des apprentissages au sein des écoles et établissements scolaires.

Mme Cutivet va se renseigner et nous approfondirons le sujet en réunion mensuelle (Mme Bordazzi, Mme Cutivet et des représentants de parents d'élèves).

→ CHARTES

**Les chartes de laïcité et informatique** (à partir du CP) sont collées dans les carnets de liaison des élèves depuis la rentrée. Les parents doivent en prendre connaissance.

## EXERCICES DE SECURITE

→ Exercices incendie :

Un exercice a eu lieu **le jeudi 26 septembre 2024** en Maternelle, en Élémentaire et à la cantine. Les élèves ont évacué les bâtiments en 5 minutes. Temps nécessaire pour se rallier et compter les absents.

Lors de l'exercice, nous avons constaté qu'un boîtier alarme incendie dans le bâtiment élémentaire était défectueux. Il a été remplacé depuis.

Un nouvel exercice sera programmé, certainement sur le temps de cantine, sans que l'équipe pédagogique et les élèves soient avertis.

→ PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Concernant le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), l'école est tenue de réaliser au moins deux exercices PPMS (distincts des exercices incendie) chaque année (l'un en septembre-octobre, l'autre avant les vacances d'hiver). L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement (événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très **graves dommages** à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement : ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une intrusion dans l'établissement...).

Il y a eu un exercice de mise en sécurité de type intrusion **le jeudi 10 octobre**. La corne de brune a bien fonctionné. Pour les plus petits, l'équipe pédagogique utilise le jeu de cache-cache avec le loup. Lors de l'exercice, la directrice et l'adjointe qui jouaient le rôle de l'intrus ont constaté qu'aucun bruit n'a été enregistré. Mmes Bantoure et Lacroix modèrent un peu cette observation car il y a eu des pleurs.

Un mot a été transmis le soi-même dans le carnet liaison afin d'informer les familles pour pouvoir reparler de cet exercice qui peut marquer les enfants. A noter que 15 minutes de

<sup>1</sup> <https://batiscolaire.education.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/notice-ventilation-2022-04-04-pdf-38171.pdf>  
<https://www.airinspace.com/articles/obligations-reglementaires-concernant-la-qai-scolaire/>

confinement, sans bruit, dans un endroit exigü en grand nombre (type bureau de la directrice ou sanitaires), c'est long.

Il y aura un PPMS de type confinement et de type tremblement de terre. Tous ces exercices sont consignés dans un cahier et sont transmis à la DSDEN.

Il va y avoir une actualisation des PPMS qui doivent être renouvelés au moins par cinquième à partir de la rentrée 2023-2024, en priorité dans les écoles les plus soumises à des aléas et les plus vulnérables.

## → PROJETS PEDAGOGIQUES

### Projet lié à l'axe 1 du projet d'école : Amélioration des résultats des élèves au regard des compétences du socle commun

Le décloisonnement. Il s'agit d'une organisation du travail scolaire qui permet de dissoudre les frontières traditionnelles entre les disciplines et les classes. Les décloisonnements ont lieu tous les jours en début d'après-midi, pendant le temps de repos des élèves de PS (car il y a 7 enseignants pour 8 niveaux). Chaque enseignant prend ainsi en charge les élèves d'un autre niveau et les matières abordées sont multiples : phonologie, lecture, mathématiques, histoire, sciences, etc. Cette organisation pédagogique a un impact sur l'apprentissage des élèves et sur les modalités d'intervention des enseignants. Elle permet de regrouper des élèves d'un même niveau répartis dans des classes différentes, de retrouver une cohésion et un groupe-classe. Cette organisation permet à chaque enseignant d'avoir en charge un niveau simple en lui permettant de mener des projets spécifiques répondant au projet d'école. Enfin, ces temps permettent une continuité dans le parcours des élèves, une « liaison » qui les familiarisent avec d'autres méthodes d'enseignement. Pour les plus grands, ça les prépare également au collège où ils auront plusieurs enseignants.

### Projets liés à l'axe 2 du projet d'école : Parcours éducatifs

→ Dans le cadre du parcours citoyen :

En octobre dernier, les élèves du CP au CM2 ont participé aux **élections des délégués de classe**. Les élections se sont déroulées dans les mêmes conditions que pour les représentants de parents d'élèves : campagne avec affichage et profession de foi, vote avec urne et isolement et carte d'électeur.

Il y a 4 délégués par classe, soit 2 titulaires et 2 suppléants.

Le conseil des délégués de classe se réunit 3 fois dans l'année pour améliorer la vie de l'école en dehors de la classe et du périscolaire, mais sur le temps scolaire.

Lors du prochain conseil d'école, les délégués de classe seront accueillis pour présenter leurs requêtes. Exemple de réalisation : marquage au sol, le banc de l'amitié, des plantations, etc.

Les élections de délégués de classes suscitent un grand engouement de la part des élèves et elles permettent de travailler

- l'instruction civique et morale de manière très concrète (Connaître les différentes étapes d'un scrutin, se sentir responsable de son vote, appréhender et parfois éprouver le processus pour faire entendre sa voix, etc.)

- les savoir-être (acceptation de la défaite aux élections, éprouver la temporalité des démarches qui peuvent dépasser le mandat des élèves, accepter les refus ou les demandes qui n'aboutissent pas, etc.)

L'important est que les demandes et les actions viennent des élèves.

Il faudra instaurer un tutorat pour encadrer les délégués de CP qui ont moins de repères.

A venir :

**Permis piéton CE2** (Projet porté par le CISPD des Vals du Dauphiné.)

**Permis internet CM2** (Projet porté par le CISPD des Vals du Dauphiné)

**Intervention sur les jeux dangereux CP et CM1** (Projet porté par le CISPD des Vals du Dauphiné.)

**Journée nationale de la lutte contre le harcèlement à l'École : 07/11 2024.** Comme l'an passé, les élèves du CE2 au CM2 (au national, c'est du CE2 à la Terminale) se sont vu proposer de remplir un questionnaire anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement à l'école (avec 25 Items et questions à échelles). M. Vaudey souligne qu'il s'agit d'une enquête sur le ressenti des élèves et non sur le harcèlement. A cette fin, deux heures du temps scolaire sont banalisées afin de mettre l'accent sur la prévention (définition du harcèlement avec la mise en avant de la notion de « répétition » dans le harcèlement). Les résultats seront communiqués au prochain CE et l'équipe pédagogique espère pouvoir les mettre en perspectives des résultats nationaux.

### **Projet ENS :**

Les enseignantes de GS/CP et CP/CE1 ont fait une demande d'aide pour un projet découverte auprès des VDD qui a été acceptée.

3 sorties ENS sont prévues avec Christian Maljournal :

- Espace Naturel Sensible de l'Etang de Malseroud
- Le long des lînes
- Etang de la Fricollière

Pour permettre aux élèves une découverte active de leur environnement proche en visitant les différents espaces naturels protégés comme support à de nombreux apprentissages dans des matières variées (sciences de la vie et de la terre, français, histoire, géographie, mathématiques, arts plastiques...) + Faire découvrir et comprendre les milieux naturels et les espèces, le rôle de l'Humain dans la Nature et la gestion des milieux naturels (agriculture, pastoralisme, gestion forestière...) + Observer l'évolution du paysage selon les saisons, le travail des agriculteurs, ou des forestiers. Il s'agit de se familiariser avec la nature et les cycles de vie, mais aussi de percevoir les services rendus par la biodiversité et sa fragilité.

### **Le défi Climat avec les CM1 :**

Chaque école choisit une thématique parmi les suivantes : énergie, mobilité durable, alimentation durable ou déchets.

Les classes inscrites bénéficient de 4 interventions pédagogiques.

+ Rencontre inter-écoles (prise en charge par les VDD). Il faut réaliser un projet à présenter aux autres écoles participantes sur tout ce qu'ils ont appris avec un pique-nique zéro-déchet (on pèse les déchets en fin de repas et l'école qui a le moins de déchets

gagne).

Ce projet a pour objectif de sensibiliser les élèves aux enjeux climatiques et énergétiques et d'aborder ensemble des solutions concrètes pour réduire notre impact sur l'environnement (des gestes économes tels qu'éteindre les lumières quand on quitte une pièce, fermer l'eau quand on se brosse les dents, etc.).

→ Dans le cadre du parcours éducatif de santé des élèves :

**Courseton** : l'équipe pédagogique a apprécié l'engagement des élèves dans la course, du CP au CM2. Sur 21 minutes de courses pour les plus grands, il n'y a pas d'abandon. Temps fort fédérateur pour les familles, venues en nombre encourager les élèves.

**Visite médicale avec l'infirmière** prévue le 12 et 16/11/2024 pour les CE2 et en fin d'année scolaire pour les PS.

**Intervention de l'infirmière** auprès des CM1/CM2 sur la puberté en fin d'année scolaire.

Session natation :

Toutes les classes, de la PS au CM2, sont inscrites. Actuellement, ce sont les classes de GS/CP et CP/CE1 qui se rendent à la piscine les mardis et jeudis matins, du 15/10 au 28/11/2024. Puis, ce sera le tour de la classe de CE1/CE2, du 03/12 au 09/01/2025. Merci à tous les parents agréés et parents accompagnateurs sans qui cet apprentissage ne pourrait pas se faire.

On compte seulement 13 parents agréés. Ce qui est peu pour que tout le monde puisse tourner.

La mairie finance le trajet en bus (100 € par trajet)

→ Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle :

**Bibliothèque** : Mme Cutivet annonce l'arrivée prochaine d'une nouvelle bibliothécaire. Date de prise de fonction inconnue car elle doit se former au logiciel. Cet agent interviendra à mi-temps sur la bibliothèque et sur la mairie. L'école doit la rencontrer prochainement pour mettre en place un nouveau partenariat et fonctionnement.

Participation au **PRIX NORD ISERE** : a pour but de faire travailler en partenariat les écoles et les bibliothèques à travers des titres de littérature jeunesse. Chaque classe va lire 4 titres de leur sélection et votent pour celui qu'ils ont préféré. Les livres seront achetés par l'école et prêtés par la bibliothèque.

Participation des CM1 à **DESTINATION LECTURE** : organisée par le réseau des médiathèques des Vals du Dauphiné à destination des CM1 cette année, cette animation intercommunale consiste pour les élèves à lire une sélection de plusieurs titres + rencontre avec les classes d'autres communes + vote

Projet à destination des maternelles (niveau à définir) = mars 2025 = l'ancienne bibliothécaire avait inscrit les pré-élémentaires à un projet comportant une **rencontre et animation avec un auteur jeunesse**. Mmes Bantoure et Lacroix doivent faire le point pour finaliser et mettre en œuvre le projet.

Dispositif **ECOLE ET CINEMA\***, du CP au CM2 = 1<sup>ère</sup> séance le 08/11/2024 « Princes et Princesses ». La mairie prend en charge le coût du bus, tandis que le sou des écoles prend en charge le coût d'entrée.

**Projet musique** à venir pour l'ensemble des classes.

## Projet lié à l'axe 3 du projet d'école : Réponse aux exigences d'une école inclusive

Les élèves à besoins particuliers font l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'équipe enseignante qui est accompagnée par l'ensemble du Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficultés (**RASED**). Il n'y a pas systématiquement une intervention des maîtres spécialisés ou de la psychologue scolaire mais de multiples échanges structurent les aides proposées aux élèves.

Cette année, nous comptons :

Mme Taupenas → psychologue scolaire. Elle travaille directement avec les familles.

Mme TROUPENAT → Maîtres E et Mme CORDBET → la maîtresse G peuvent intervenir en co-intervention en classe ou travailler avec un groupe d'élève.

Enfin, nous accueillons aussi 3 **AESH** (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) pour des élèves de la GS au CM2. Elles interviennent en classe auprès des élèves notifiés à la MDPH et les suivent dans tous leurs déplacements sur le temps scolaire.

### **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées à des élèves de la PS au CM2 dont les parents ont donné leur accord. Les élèves sont regroupés en petit nombre, souvent avec leur enseignant. Trois principales pistes de travail : Aider les élèves dans leurs apprentissages (travail sur le code en CP, sur le nombre en maternelle...) / Accompagner au travail personnel (préparer un exposé en CM, s'organiser dans son matériel de classe...) / Mener une activité en lien avec le projet d'école. Ces temps permettent de créer un lien particulier/privilégié entre élèves et enseignants. Pour rappel, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignements obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés. Il est rare que les familles déclinent et quand c'est le cas, c'est notamment pour des raisons d'emploi du temps incompatibles (les APC peuvent se tenir sur la pause méridienne ou à 16h30).

## Projet lié à l'axe 4 du projet d'école : Vie scolaire

Cette année encore, les réunions de rentrée se sont déroulées assez tôt dans l'année pour créer un lien de confiance entre les enseignants et les parents. Un grand nombre de parents a répondu présent lors de ces temps d'échanges. Des prises de rendez-vous avec les enseignants sont possibles tout au long de l'année scolaire.

Les dates de prochains événements ouverts aux parents sont les suivantes :

Jeudi 27 mars 2025 (après-midi) : CARNAVAL sur le thème les fruits et les légumes

Lundi 23 mai 2025 : OLYMPIADES.

Samedi 28 juin 2025 (matin) : EXPOSITION du travail et des projets de classe réalisées au cours de l'année. Est-ce que la kermesse aura lieu le même jour ? A définir.

Mardi 1er juillet 2025 : Petit déjeuner

*Pour des raisons de météo, ces dates pourraient être modifiées.*

## MAIRIE

Maintien des rencontres mensuelles avec les représentants des parents d'élèves pour faire le point sur les demandes, questionnements des familles : réunion avec école/mairie/représentants

## COOPERATIVE SCOLAIRE

Présentation du bilan

| DÉPENSES (charges)                          |  |                   | RECETTES (produits)                |  |                   |
|---|--|-------------------|------------------------------------|--|-------------------|
| 6070  | Achats d'objets (à céder)  | 428,93 €          | 7070                               | Vente d'objets                             | 1 068,00 €        |
| 6181  | Assurances   | 0,00 €            | 7080                               | Produits des activités éducatives          | 0,00 €            |
| 6181  | Charges des activités éducatives                                       | 1 903,61 €        | 7410                               | Subventions reçues                         | 0,00 €            |
| 6270  | Frais bancaires  | 0,00 €            | 7551                               | Contributions participatives               | 0,00 €            |
| 6586  | Cotisation à l'OCCE  | 438,55 €          | 75511                              | Dons d'associations                        | 0,00 €            |
| 6700  | Charges exceptionnelles  | 0,00 €            | 7562                               | Participation des familles                 | 1 412,00 €        |
| 6800  | Achats de biens durables   | 0,00 €            | 7700                               | Produits exceptionnels                     | 0,00 €            |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>                   |  | <b>2 771,09 €</b> | <b>TOTAL DES RECETTES</b>          |  | <b>2 480,00 €</b> |
| <b>EXCÉDENT (A)</b>                         |  | <b>0,00 €</b>     | <b>DÉFICIT (B)</b>                 |  | <b>291,09 €</b>   |
| DÉPENSES+EXCEDEMENT                         |  | 2 771,09 €        | =                                  | RECETTES + DÉFICIT                         | 2 771,09 €        |
| <b>BILAN SIMPLIFIÉ en € au 31 août 2024</b> |  |                   |                                    |  |                   |
| ACTIF                                       |  |                   | PASSIF                             |  |                   |
|   |  |                   | 110000                             | Report de l'actif au 31/08                 | 577,76 €          |
|   |  |                   |                                    | Résultat du présent exercice               |                   |
| 468700                                      | Produits à percevoir (1)   | 0,00 €            | 120000                             | <b>EXCÉDENT (A)</b>                        | <b>0,00 €</b>     |
|   |  |                   |                                    | ou   |                   |
| 512 ou 514                                  | Banque ou Banque Postale<br>(Cohérent avec le dernier relevé du bilan) | 286,67 €          | 129000                             | <b>DÉFICIT</b>                             | <b>291,09 €</b>   |
| 530000                                      | Caisse   | 0,00 €            |                                    | <b>ACTIF DE L'EXERCICE</b>                 | <b>286,67 €</b>   |
|   |  |                   | 468600                             | Factures à payer ou chèques non débités(2) | 0,00 €            |
|   |  |                   |                                    |  |                   |
|   |  |                   | 580000                             | VIREMENT entre coopératives                | 0,00 €            |
| <b>TOTAL SANS PRODUITS A PERCEVOIR</b>      |  | <b>286,67 €</b>   | <b>TOTAL SANS FACTURES A PAYER</b> |  | <b>286,67 €</b>   |
| <b>TOTAL AVEC PRODUITS A PERCEVOIR</b>      |  | <b>286,67 €</b>   | =                                  | <b>TOTAL AVEC FACTURES A PAYER</b>         | <b>286,67 €</b>   |

Les recettes de la coopérative scolaires correspondent à :

- La cotisation des 110 familles (à ce jour, il manque une dizaine de cotisation)
- La vente des photos de classe.

Ces recettes servent à financer des activités, des achats particuliers dans les classes, etc. pour les petits projets.

Les fournitures scolaires sont financées par la mairie.

Les dépenses correspondent à :

- L'adhésion OCCE
- Les projets par classe.

La date du prochain conseil d'école est fixée le **jeudi 13 février 2025 à 18h** en Mairie.

Pour l'ensemble du conseil, Mme Bordazzi Célia,  
directrice

*Un exemplaire papier du procès-verbal peut être demandé à la directrice.*